

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2011 A 20 HEURES

Présents : MM. NAUX Louis, MEUNIER André, PHILIPOT Jean-Paul, GILBERT Michel, VENUAT Eric, GONNET René, VAJDIC Laurent, VADROT Philippe, GUYOT Jean-Joseph, LACAMBRE Eric, Mmes DRURE Sylvie, CATINOT Mylène, DE BOURMONT Marie-Odile, ROSSEEL Christine

M. MORIZOT Christophe, absent, a donné procuration à M. VENUAT Eric

Secrétaires de séance : M. GILBERT Michel – Mme CATINOT Mylène

Date de la convocation : le 16 mars 2011

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

Réfection ancien terrain de tennis : M. Philippe LEBAUPIN est invité à venir s'exprimer auprès des élus au nom du tennis club de Cossaye sur leur demande de réfection de l'ancien terrain de tennis situé à côté des ateliers municipaux. Après avoir entendu M. LEBAUPIN, Président, exposer les activités du club et la nécessité de la réhabilitation de ce terrain pour inscrire une seconde équipe en compétition, et après que chacun ait pu donner son point de vue, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attendre d'avoir étudié les possibilités budgétaires avant de prendre une décision. Le vote est reporté à la prochaine séance.

Vote Compte Administratif service public assainissement 2010 et approbation du compte de gestion : Le compte administratif 2010 fait apparaître les résultats suivants.

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées	-	Recettes réalisées	=	Résultat de l'exercice
6 769,32	-	8 476,75	=	1 707,43 € (Excédent)

Résultat de clôture :

Résultat 2009	+	Résultat 2010	=	
8 504,08 €	+	1 707,43 €	=	10 211,51 € (Excédent - cpte 002)

Section d'investissement :

Dépenses réalisées	-	Recettes réalisées	=	Résultat de l'exercice
2 391,60	-	4 586,42	=	2 194,82 € (Excédent)

Résultat de clôture :

Résultat 2009	+	Résultat 2010	=	
19 406,27 €	+	2 194,82	=	21 601,09 € (Excédent - cpte 001)

Le sable qui devait être changé ne l'a pas été. Le technicien du SDE qui a fait sa visite en 2010 n'a pas jugé urgent de le faire. Ces travaux seront tout de même à réaliser ultérieurement avec sous-traitance par le SIVOM.

M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le président de séance est M. VENUAT Eric, premier adjoint.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Vote Compte Administratif Communal 2010 et approbation du compte de gestion : Le compte administratif 2010 fait apparaître les résultats suivants.

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées	-	Recettes réalisées	=	Résultat de l'exercice
471 884,83	-	515 421,51	=	43 536,68 € (Excédent)

Résultat de clôture :

Résultat 2009	+	Résultat 2010	=	
87 735,54 €	+	43 536,68 €	=	131 272,22 € (Excédent)

Section d'investissement :

Dépenses réalisées	-	Recettes réalisées	=	Résultat de l'exercice
175 485,58 €	-	74 802,98 €	=	- 100 682,60 € (Déficit)

Résultat de clôture :

Résultat 2009	+	Résultat 2010	=	
96 883,36 €	-	100 682,60 €	=	3 799,24 € (Déficit) 001

Etat des restes à réaliser :

Dépenses	-	Recettes	=	
6 588,00 €	-	5 556,00 €	=	1 032,00 € (Déficit)

Besoin de financement pour équilibre section d'investissement :

Résultat de clôture Année 2010	+	Résultat des restes à réaliser	=	
3 799,24 €	+	1 032,00 €	=	4 831,24 € (Déficit)

Affectation du résultat d'exploitation :	131 272,22 €	87 735,54 € au CA 2009
Compte 002 en section de fonctionnement :	126 440,98 €	87 735,54 € au CA 2009
Compte 1068 en section d'investissement :	4 831,24 €	0 au CA 2009

M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le président de séance est M. VENUAT Eric, premier adjoint.

Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 5

faire travailler une personne du service technique le vendredi après-midi pendant les mois de juin, juillet et août). La commission du personnel se réunira rapidement afin de traiter ces dossiers.

Bail local commercial : Suite à la délibération décidant de la location du local commercial à M. HADRI à compter du 1^{er} octobre 2010, l'ouverture du café ayant pris du retard, le bail n'a été signé que début janvier 2011 pour une ouverture à compter du 1^{er} janvier 2011. En conséquence, le conseil municipal décide, à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, que le bail ne prend effet qu'au 1^{er} janvier 2011 et que les loyers sont fixés comme suit :

- du 1^{er} au 31 décembre 2011 100 euros
- du 1^{er} au 31 décembre 2012 200 euros
- à compter du 1^{er} janvier 2013 300 euros

M. MEUNIER demande si une réponse des douanes a été reçue concernant le débit de tabac. Il est répondu que non pour l'instant, mais une réponse devrait parvenir sous 30 jours. Il souhaiterait également savoir si la clause précisant la nullité du bail en cas de non obtention du débit de tabac sera appliquée. Il est répondu que les termes du bail seront respectés.

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

Mme DE BOURMONT Marie-Odile : relaie la réclamation d'un administré sur un problème d'écoulement des eaux de pluie dans son champ. Elle signale également que le chemin des Pétrelles est en mauvais état. La commission voirie se rendra sur place et verra également le problème de la pose d'un panneau par cet administré sur ce chemin. Elle fait également part à l'assemblée d'un nouveau courrier reçu du même administré demandant une parution dans le bulletin municipal. Deux autres conseillers ont reçu la même lettre.

M. MEUNIER André : demande l'avancée de la carte communale. Mme DRURE répond que l'enquête publique devrait avoir lieu du 15 juin au 14 juillet prochain.

Il fait un exposé de la réunion du SIVOM à laquelle il a assisté à BESSAY et du problème rencontré avec le SPANC pour le contrôle des assainissements non collectifs de nouveau reporté faute de subventionnement pour les communes de la Nièvre appartenant au SIVOM Sologne Bourbonnaise.

Il fait remarquer que le centre bourg est mal entretenu (saleté, mauvaise herbe...).

M. VENUAT Eric : signale que du matériel a été volé aux ateliers municipaux, l'assurance a été contactée et il devra être procédé à son remplacement.

Il fait part à l'assemblée que la commission voirie s'est réunie et a constaté le mauvais état de certains chemins. Un choix géographique a été fait, le montant estimatif des travaux est de 60 000 € TTC.

Il informe l'assemblée que la commune devra réaliser ou faire réaliser un audit d'accessibilité afin d'envisager la mise aux normes avant 2014 concernant les hauteurs et largeurs de trottoirs, les emplacements des candélabres et panneaux de signalisation, etc...

Il signale que l'aménagement de ralentisseurs coûte environ 15 000 €. Dans le centre bourg, cela est de la compétence de la CCSN.

Mme ROSSEEL Christine : demande des réunions plus fréquentes et moins longues. M. VAJDIC ajoute qu'il partage cette demande et souhaite une alternance entre le mardi et le vendredi.

M. VAJDIC Laurent : demande si les arbres vont être enlevés de l'Acolin puisque la rivière est très basse. M. le Maire répond que nous ne sommes toujours pas en période d'étiage. La question sera repoussée à la prochaine réunion si le travail n'a pas été fait.

M. GUYOT Jean-Joseph : demande si la convention avec le RPI a été signée et le versement pour l'ATSEM par Toury réalisé. Il est répondu que oui.

Il demande également pourquoi le permis de construire d'un habitant de Fauveau a été refusé. M. le Maire répond qu'il va faire des recherches à ce sujet.

Il souhaite savoir si l'étude pour l'aménagement des abords de l'étang va être faite par la CCSN. Il est répondu que cela sera évoqué par les délégués lors d'un prochain conseil communautaire.

M. LACAMBRE Eric : reprend la remarque de Mme ROSSEEL et les questions de M. GUYOT. Il s'étonne également que les travaux sur la toiture du logement communal en centre bourg aient été réalisés alors qu'il avait été dit à la dernière réunion qu'il semblait peu probable que cela soit possible. De plus, les travaux ont été réglés mais ne sont pas terminés à l'intérieur au niveau de la fenêtre de toit. M. le Maire répond que l'entrepreneur doit intervenir sans en préciser la date.

Il revient enfin sur le crépi de la maison Rosier qui s'abîme et demande si la garantie décennale a été fournie. M. le Maire répond qu'il doit la fournir.